

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 11 Présents 10 Votants 11	L'AN DEUX MIL NEUF Le LUNDI 30 MARS à 20 H 30
Date de convocation 18/03/2009 Date d'affichage 18/03/2009	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Daniel LEBAR, Maire. Étaient présents : MM LEBAR DECROIX Mme SUILLEROT M. TOUBOUL Mme SEIGNEUR M. LOMMIS Mme MILWARD M. JOUIN Mme DORNIER M. MASSARD Absente excusée : Mme DE GAVRE pouvoir à M. MASSARD Assistait à la réunion : M. VASSEUR, secrétaire de Mairie.
OBJET	Secrétaire de séance : Mme SUILLEROT

La séance est ouverte à 20 h 30.

M. le Maire souhaite un prompt rétablissement à Mme De Gavre, convalescente, et espère qu'elle sera bientôt de nouveau présente à la table du Conseil.

Mme Suillerot est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 8 décembre est approuvé à l'unanimité.

M. le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le tarif des vacations funéraires, ce qui est accepté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

M. le maire présente le **Compte Administratif 2008 de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :**

<i>- Section d'Exploitation :</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	<i>173 552,53 €</i>
<i>- Section d'Investissement :</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	<i>318,91 €</i>

Monsieur le maire étant sorti de la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif 2008.

COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le **Compte de gestion de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury dont les chiffres sont identiques au Compte Administratif 2008 de la commune, soit :**

<i>- Section d'Exploitation :</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	<i>173 552,53 €</i>
<i>- Section d'Investissement</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	<i>318,91 €</i>

VOTE DU TAUX DES 4 TAXES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

M. le maire présente le budget en insistant sur les points notables et en soulignant qu'il n'y aura pas, cette année encore, d'augmentation des taux d'imposition.

Parmi les dépenses d'investissement envisagées figurent les opérations suivantes :

- enfouissement des réseaux aériens (deuxième tranche de la Grande Rue),
- réfection du trottoir du 48 au 58 Grande Rue,
- opérations de sécurité routière (réalisation d'un plateau sur la Grande Rue devant la Maison du Village, mise en place de coussins berlinois coté mairie/école, réfection des panneaux de signalisation).

En réponse aux questions posées par les conseillers, M. le maire indique les éléments suivants :

- Il sera demandé les documents habituels (notamment statuts et situation financière) aux associations bénéficiant d'une subvention de la commune,
- Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, en particulier les travaux, les sommes portées au budget sont votées par chapitre, il peut y avoir arbitrage entre les différentes opérations. Les travaux feront l'objet de décisions en commission travaux et, en tout état de cause, les grosses opérations telles que, par exemple, programme triennal de voirie ou contrat rural seront présentées et soumises à l'avis du Conseil. M. Lommis souhaite que dans le cadre de ces dépenses l'accent soit mis sur les travaux de sécurité des bâtiments (pignon de la Maison du Village et escalier extérieur de la mairie).

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DÉCIDE de conserver les taux 2008, soit :

- Taxe d'Habitation	6,55 %
- Foncier Bâti	9,50 %
- Foncier non Bâti	36,59 %
- Taxe Professionnelle	8,92 %

- **Présenté par Monsieur le maire, le Budget Primitif 2009 s'équilibre comme suit :**

- Dépenses et recettes de Fonctionnement	406 073,53 €
- Dépenses et recettes d'Investissement	414 792,35 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2009, présenté par nature et voté par chapitre.

LIAISON ROUTIÈRE SEINE AVAL / ST-QUENTIN-EN-YVELINES

M. le maire expose le projet de liaison routière Seine Aval / St-Quentin-en-Yvelines et propose de prendre une délibération pour affirmer l'opposition du Conseil à ce projet et dire qu'une 2x2 voies aboutissant à Neauphle-le-Vieux est inacceptable.

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines n° 2008-CG-2-1558 du 24 octobre 2008, approuvant le principe d'une nouvelle liaison routière dite Seine Aval / St Quentin en Yvelines reliant l'autoroute A13 et la RN12,

Vu l'abstention, lors du vote de principe de cette nouvelle liaison, des deux Conseillers généraux représentant les populations concernées (la 1^{re} vice-présidente, Madame BOUTIN, et le 5^e vice-président, Monsieur PLANCHENAULT),

Considérant la saturation actuelle aux heures de pointe, dans le sens province / Paris de la RN12, constatée au quotidien à partir de Jours-Pontchartrain,

Considérant que le projet anciennement dénommé « Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre » et maintenant présenté comme une liaison de 2 Opérations d'Intérêt National (OIN) « Seine Aval/ St-Quentin-en-Yvelines » n'offre pas de justification convaincante, et en particulier que la liaison de ces 2 OIN existe par les voies autoroutières existantes A13-A12 et que des aménagements locaux suffiraient à résoudre les problèmes actuels de circulation plutôt que de créer un nouvel axe,

Considérant que cette nouvelle voie est susceptible de s'inscrire dans un plan global de bouclage de la région parisienne, projet dénommé « 4^e rocade », qu'elle serait alors l'amorce d'un axe Nord / Sud de grand transit national et européen et qu'elle apporterait du trafic supplémentaire à la RN12 déjà saturée dans cette zone du département,

Considérant donc que cette nouvelle infrastructure routière, tel que le projet se dessine, ne s'inscrit pas comme un aménagement local susceptible de répondre aux besoins locaux des villages situés le long de la RD191 dans la vallée de la Mauldre, mais comme un projet plus structurant à vocation nationale et internationale,

Vu les différentes motions adoptées par les syndicats agricoles, notamment le Syndicat Agricole Intercommunal de la Région de Maule et de la Plaine de Versailles le 10 décembre 2008 et le Syndicat Agricole de la Région de Montfort-l'Amaury le 16 décembre 2008,

Considérant l'impact irrémédiable sur les exploitations agricoles,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'OPPOSE au projet du Conseil général présenté sous le nom « liaison Seine Aval / St-Quentin-en-Yvelines, DIT que cette voie routière va contribuer à accroître le trafic routier déjà important sur la RN12, notamment celui lié au transport de fret, trafic qui, au sud de RN12, pour rejoindre l'A12 ou la RN10 empruntera les RD191, RD34, RD13 et RD23, occasionnant de ce fait des nuisances intolérables pour les habitants des communes de ce secteur,

DIT que ce projet est contraire à l'esprit du Grenelle de l'environnement et que le Conseil général doit saisir cette opportunité pour étudier des solutions alternatives : ferroutage, transport fluvial, amélioration du réseau de transport en commun,

DEMANDE à être associé à la concertation organisée par le Conseil général des Yvelines,

DEMANDE qu'une solution acceptable soit trouvée afin d'améliorer la qualité de vie des populations des villages traversés par la RD191, tant dans les parties Nord que Sud de l'axe RN12.

M. Lommiss fait part des dernières informations dont il dispose à ce sujet et indique qu'une manifestation est notamment organisée à Versailles le 16 mai prochain par l'association « Sauvons les Yvelines ».

MODIFICATION DES STATUTS DU SMEUAHM

M. le maire résume les modifications de statuts qui prévoient notamment désormais que les frais pour modifications du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) seront à la charge des communes demandeuses des modifications. Il est également prévu un changement dans la représentation des communes au sein du comité syndical.

Vu la délibération du Comité syndical du SMEUAHM en date du 8 décembre 2008 approuvant la modification des statuts du SMEUAHM

Considérant que les communes membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications apportées aux statuts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable sur les modifications des statuts du SMEUAHM.

TARIF DES VACATIONS FUNÉRAIRES

M. le maire explique que le nombre d'opérations funéraires donnant lieu à une vacation a diminué et que leur tarif est dorénavant fixé par la loi entre 20 € et 25 €.

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Vu le courrier de Mme la préfète des Yvelines en date du 21 janvier 2009,

Considérant la nécessité de fixer le taux unitaire des vacations funéraires entre 20 € et 25 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE de fixer le montant de la vacation funéraire à 20 €.

URBANISME

Révision du POS : M. le maire rend compte de l'avancement de la procédure de choix du bureau d'études qui doit accompagner la commune dans la démarche de révision du POS/PLU. Le choix de ce bureau d'études devrait se faire fin de semaine prochaine.

Contentieux : La SARL du Boissard a vu sa requête contre la délivrance par la commune de 2 certificats d'urbanisme négatifs rejetée par le tribunal administratif de Versailles. Elle a choisi de faire appel de cette décision. M. le maire a chargé Me Pelissier de défendre la commune dans cette affaire.

M. Maia a obtenu auprès du tribunal administratif de Versailles 5 permis de construire tacites à Cheval Mort. La commune va faire appel de cette décision. M. le maire précise que l'appel n'est pas suspensif et que M. Maia a déjà déposé 2 nouvelles demandes de permis de construire pour réaliser 7 bâtiments supplémentaires à usage de bureaux ! Pour l'instant, ces demandes, traitées par la DDEA, ont fait l'objet d'une lettre d'incomplet.

M. le maire présente également les diverses demandes d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal d'Élimination et d'Évacuation des Déchets (SIEED) : Exposé de M. Decroix. Le budget a été voté. Une réponse sera donnée à la commune à partir de septembre pour ce qui est du déplacement et de l'enfouissement du point d'apport volontaire pour le papier et le verre. Il est question que cette opération puisse être subventionnée en totalité par le SIEED.

Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE) : Exposé de M. Decroix, budget voté.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (et de ses affluents) (SIAMS) : Exposé de M. Decroix, budget voté. Un programme pluriannuel d'entretien des berges concerne Mareil. D'autre part, M. le maire annonce que les prestataires réalisant l'entretien des espaces verts de la commune ont été rencontrés afin que leurs soient présentées les recommandations du Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et des ses Affluents (COBAHMA) en matière d'utilisation de pesticides notamment.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) : Exposé de M. Jouin, budget voté.

Synd. Intercommunal d'Électricité de Montfort-l'Amaury (SIEMA) : Exposé de M. Lommis, budget voté.

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) : Exposé de M. Massard, budget voté. Les travaux pour la reprise des branchements plomb sont prévus. Il est à noter que la consommation d'eau des communes du syndicat n'a pas augmenté alors que la population s'est accrue de 1,5 %. D'autre part, dans une convention avec Neauphle-le-Château est prévu le raccordement des deux réseaux d'eau potable ce qui permet de réduire les problèmes liés à un éventuel incident sur un réseau et au SIRYAE d'acheter de l'eau à très bon prix en cas de besoin.

Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves de la Région de Rambouillet (SITERR) : Exposé de Mme Sadoc-Dornier, budget voté. L'indemnité versée par le syndicat pour l'occupation de ses locaux a été mise à jour.

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) : Exposé de M. Jouin, budget voté. Les équipements étant vieillissants, une hausse des frais d'entretien est à prévoir.

Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Montfort-l'Amaury (SICESMA) : Exposé de M. Lommis. Le projet de nouvelle caserne a pris du retard du fait de fouilles archéologiques sur le site.

Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, École maternelle) : Exposé de Mme Suillerot, budget voté. Le syndicat a décidé d'assurer autant que faire se peut l'accueil des enfants en cas de grève. Prochain conseil d'école jeudi 2 avril.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement : La population légale de Mareil est de 415 habitants au 1^{er} janvier 2009.

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : Un état des lieux patrimonial a été présenté le 24 mars dernier. La documentation remise à cette occasion est à la disposition des conseillers en Mairie.

Bibliothèque : Grâce à l'aide apportée à Mme Lardat par Mme Laskri, l'activité de la bibliothèque est relancée. Un projet pour l'intégration dans un réseau intercommunal a été proposé par la commune qui a choisi de ne pas y donner suite pour l'instant. En effet, il convient de s'assurer de la fréquentation de la bibliothèque avant de procéder à des investissements demandés dans le cadre de ce réseau intercommunal.

École primaire de Bazoches : Bazoches va organiser prochainement une réunion pour présenter son projet aux conseillers municipaux de Mareil afin de savoir si Mareil souhaite s'y associer.

CCAS : Point sur les activités (cadeaux de Noël, après-midi jeux et repas) qui rencontrent toujours un beau succès et font le plaisir des participants.

Dégradations : Des dégradations répétées ont eu lieu au square et à l'abribus de Cheval Mort. Toute personne témoin de tels actes est invitée à prévenir la Gendarmerie.

Entretien de la commune : La commission des Fêtes organise un nettoyage de printemps dimanche prochain, avec une chasse aux œufs de Pâques pour les plus petits.

La séance est levée à 23 h 30.